



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 860

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, que le Conseil municipal étudiera, lors de sa séance du **mardi 8 janvier 2019 à 19 h 30**, à l'hôtel de ville, 139 boul. Ste-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 860, pour les fins suivantes :

**DEMANDE 2018-071**

**Immeuble** : lot 2 080 638 (297, montée Gagnon)

**Zone** : H105-1

**Nature** : Réduire la largeur du lot résiduel de 9,42 mètres.

**Effet** : Une décision favorable du Conseil aurait pour effet de RÉDUIRE le lot résiduel à 20,58 mètres de largeur au lieu des 30 mètres prescrits selon la grille des usages et normes de la zone H105-1, ladite grille faisant partie intégrante du règlement de zonage tel qu'indiqué à l'article 7 dudit règlement.

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande le mercredi 12 décembre 2018 et remettra ses recommandations au Conseil municipal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au Conseil lors de la séance à laquelle cette demande de dérogation mineure sera étudiée, soit le **mardi 8 janvier 2019**.

Donné à Ste-Anne-des-Plaines, ce 13 décembre 2018.

Geneviève Lazure, L.L.B., D.D.N  
Greffière